

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 24.020

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 23 janvier 2024

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 23 janvier 2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Charles BONNAVITA, M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

M. Philippe CAU représenté par M. Yannick PAVON  
M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Julien DURESSAY

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : M. Thomas LAFARIE, M. Christophe PLASSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE  
À ROYAN

**RAPPORTEUR** : Mme ISENDICK-MALTERRE

**VOTE** : UNANIMITÉ

La ville de Royan envisage la construction d'une micro-crèche pour 12 enfants pour une superficie globale de 202 m<sup>2</sup>.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimé à 700 000 Euros TTC (arrondi à 584 000 Euros HT).

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT**

<b>FINANCEURS</b>	<b>SOLLICITÉ</b>	<b>TAUX D'INTERVENTION</b>
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	192 000 Euros	32,88 %
DEPARTEMENT CHARENTE MARITIME	50 000 Euros	8,56 %
FONDS EUROPEENS « INTERFONDS »	225 200 Euros	38,56 %
AUTOFINANCEMENT VILLE	116 800 Euros	20,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>584 000 Euros</b>	<b>100,00 %</b>

Dans cette perspective, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le plan de financement prévisionnel et de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Départemental de Charente Maritime, des Fonds Européens au titre du dispositif « Inter fonds Iles et Estuaires Charentais », ainsi que l'aide financière de tout autre organisme susceptible d'aider à la réalisation de l'opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de construction d'une micro-crèche,
- Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- d'adopter le plan de financement prévisionnel relatif à la construction d'une micro-crèche à Royan,
- de solliciter au titre de l'opération de construction d'une micro-crèche à Royan, pour un montant de 700 000 Euros TTC (arrondi à 584 000 Euros HT) :
  - la Caisse d'Allocation Familiale à hauteur de 192 000 € HT ;
  - le Conseil Départemental de Charente Maritime à hauteur de 50 000 € HT ;
  - les Fonds Européens à hauteur de 225 200 € HT.

- d'engager à financer la totalité de l'opération sur le budget communal 2023-2025,
- d'attester que la commune récupère la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou le premier adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 31 janvier 2024

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

La secrétaire de séance,



Madeline TANTIN